



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GÉNDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOCH, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-048

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE

DÉLIBÉRATION : 2026-048  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

Par délibération du 14 décembre 2018 le Conseil Municipal a approuvé la création d'une entente intercommunale entre la commune de Rezé et la commune de Saint-Herblain ayant pour objet la gestion du service public de restauration collective.

Conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales, une conférence de l'entente intercommunale a été instituée. Elle est chargée de débattre des questions d'intérêt commun aux membres de l'entente.

Chaque conseil municipal des communes membres est représenté au sein de cette conférence par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret ainsi que de trois membres suppléants désignés dans les mêmes conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Monsieur **Driss SAÏD** en qualité de titulaire
- Madame **Sarah TENDRON** en qualité de titulaire
- Madame **Aude MERRIEN-MAAS** en qualité de titulaire
  
- Monsieur **Jocelyn GENDEK** en qualité de suppléant
- Monsieur **Éric COUVEZ** en qualité de suppléant
- Monsieur **Fabien QUÉDÉ** en qualité de suppléant

pour représenter la commune au sein de la conférence intercommunale.

Après dépouillement, Monsieur le Maire donne le résultat des votes :

Nombre de votants : 45

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 35

- Monsieur **Driss SAÏD** en qualité de titulaire
- Madame **Sarah TENDRON** en qualité de titulaire
- Madame **Aude MERRIEN-MAAS** en qualité de titulaire
  
- Monsieur **Jocelyn GENDEK** en qualité de suppléant
- Monsieur **Éric COUVEZ** en qualité de suppléant
- Monsieur **Fabien QUÉDÉ** en qualité de suppléant

sont désignés pour représenter la commune au sein de la conférence intercommunale.

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET



Bertrand AFFILÉ

